



COURANT
BAIE-COMEAU

Montréal, le 3 novembre 2025

Hy2gen Courant Inc.
556E-1111, Rue Saint-Charles Ouest
Longueuil QC J4K 5G4, Canada

Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Édifice Marie-Guyart - 675, boulevard René-Lévesque Est,
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Regroupement des projets d'usines d'ammoniac vert et de nitrate d'ammonium en un seul projet. Numéro de référence du dossier 3211-14-048.

Monsieur,

1. Contexte et justification

Au cours de l'année 2025, Hy2gen Courant inc. (**Hy2gen**) a déposé auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (**MELCCFP**) deux avis de projet distincts :

- Projet Courant - Usine de fabrication d'ammoniac vert (24 mars 2025);
- Projet Courant - Usine de fabrication de nitrate d'ammonium (25 septembre 2025);

Or, ces deux initiatives, bien que présentées séparément, sont techniquement et fonctionnellement interreliées : l'ammoniac vert produit dans la première usine constitue l'intrant principal de la seconde.

HY2GEN CANADA INC.



COURANT BAIE-COMEAU

2. Nouvelle désignation du projet

Dans un souci d'intégration environnementale, technique et réglementaire, Hy2gen souhaite regrouper ces deux initiatives dans un seul dossier d'évaluation environnementale. Le titre proposé pour ce projet fusionné est le suivant :

- **Projet d'usines de fabrication d'ammoniac vert et de nitrate d'ammonium sur le territoire de la ville de Baie-Comeau par HY2GEN COURANT INC.**

Nous demeurons ouverts à tout ajustement que vous jugeriez pertinent si ce titre ne correspond pas aux standards de nomenclature du ministère.

3. Conséquences administratives

Hy2gen comprend que cette fusion a le potentiel d'engendrer certaines conséquences sur la gestion administrative de ce dossier.

Ainsi, nous souhaitons obtenir de la part de la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique la confirmation des éléments suivants :

- Le numéro de dossier demeure inchangé (3211-14-048) ;
- Bien que les dates apparaissant aux avis de projets soient les 24 mars 2025 et 25 septembre 2025 respectivement, la date de réception de la présente lettre par le MELCCFP sera considérée comme la date de départ du délai de 15 jours prévu à l'article 4 du *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets*, soit le délai dans lequel le ministre doit transmettre la directive qui visera l'ensemble du projet ;
- Le paiement déjà effectué pour le projet de nitrate d'ammonium sera transféré à l'état de compte du dossier fusionné ;
- Le titre du projet sera mis à jour sur le Registre des évaluations environnementales (REE).

4. Consultation et avis public

Les paramètres techniques et environnementaux détaillés au sujet des deux usines figurent déjà dans les avis de projet déposés en mars et septembre 2025 (présentés respectivement en annexe A et B à la présente) et demeurent inchangés. Ainsi, ces documents demeurent valides quant à leur substance et serviront de base à l'élaboration de l'étude d'impact unique du projet regroupé.

HY2GEN CANADA INC.



COURANT BAIE-COMEAU

Nous confirmons également que les constats figurant dans la compilation des enjeux soumis dans le cadre de la consultation sur les enjeux que l'étude d'impact, menée pour l'avis de projet de l'usine d'ammoniac vert, sera prise en compte dans la préparation de l'étude d'impact unique.

Hy2gen organisera une consultation publique complémentaire portant sur l'ensemble du projet, conformément au Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement. L'avis public indiquera qu'il s'agit d'une modification importante du projet initial d'ammoniac vert, en référence aux deux avis de projet publiés sur le REE.

5. Conclusion

Nous informerons le chargé de projet, à la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique, de la date de publication de l'avis public et lui ferons parvenir une copie. Nous l'aviserons également du dépôt de l'étude d'impact unique, quelques semaines avant de la transmettre au MELCCFP.

Pour toute question complémentaire, nous vous invitons à communiquer avec le soussigné.

Nous vous prions de nous confirmer votre accord, conformément aux modalités proposées, pour le regroupement des projets d'usines d'ammoniac vert et de nitrate d'ammonium en un seul projet, et sous la même procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Espérant que tout soit conforme à vos attentes, nous vous prions d'agrérer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pietro Di Zanno

Président, Hy2gen Courant Inc.

HY2GEN CANADA INC.



COURANT
BAIE-COMEAU

ANNEXE A

Avis de projet daté du 24 mars 2025
Usine de fabrication d'ammoniac vert

HY2GEN CANADA INC.

556E-1111, Rue Saint-Charles Ouest, Longueuil QC J4K 5G4, Canada, GST/HST Number: 708348917, VAT (TVQ) Number: 1226334901
T: +1 403 829 7855, E: canada@hy2gen.com, I: www.hy2gen.com/canada



COURANT
BAIE-COMEAU

ANNEXE B

Avis de projet daté du 25 septembre 2025
Usine de fabrication de nitrate d'ammonium

HY2GEN CANADA INC.

556E-1111, Rue Saint-Charles Ouest, Longueuil QC J4K 5G4, Canada, GST/HST Number: 708348917, VAT (TVQ) Number: 1226334901
T: +1 403 829 7855, E: canada@hy2gen.com, I: www.hy2gen.com/canada